

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 31 MARS 2006

TENUE AU GÎTE DU MONT-ALBERT
(PARC DE LA GASPÉSIE)

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 31 mars 2006
au Gîte du Mont-Albert (Parc de la Gaspésie)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Joël, Vice-président	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand, Président	Préfet – MRC d'Avignon
Bernier, Alain	Société civile – MRC d'Avignon
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Emond, Majella	Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie
Lapointe, Nicole, Secrétaire-trésorière	Société civile – MRC de Bonaventure
Mamelonet, Georges	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Pelletier, Micheline	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Roussy, Delisca	Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé
Roussy, François	Maire – Ville de Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	Société civile – MRC de La Haute-Gaspésie
Vigneau, Berthe	Société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Total : 13 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Couture, Jean	Société civile – MRC du Rocher-Percé
Cyr, Sonia	Société civile – MRC de La Côte-de-Gaspé
Lacroix, Michel	Maire – Ville de Carleton-sur-Mer
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC de Bonaventure
Verdier, Gérard	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**

REPRÉSENTANT :

Anglehart, Ghislain
Aubut, Sylvie
Gionest, Michel

Huard, Daniel
Joncas, Françoise

Langevin, Louise
Normandeau, Nathalie

Painchaud, Gisèle
Roy, Claude
Scantland, Gilbert
Simard, France

Secrétaire exécutif, CRÉGÎM
Journaliste, Radio-Canada
Ministère des Affaires municipales et des Régions
(MAMR)
Nathalie Normandeau, Députée de Bonaventure
Ministère du Développement économique, de
l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
Responsable des communications, CRÉGÎM
Députée de Bonaventure, ministre des Affaires
municipales et des Régions (MAMR) et ministre
responsable de la région Gaspésie-Les Îles
Maxime Arseneau, Député des Îles-de-la-Madeleine
Journaliste, Radio CIEU-FM
Directeur général, CRÉGÎM
Développement économique Canada (DEC)

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à la Base plein air Bellefeuille de Pabos Mills, le 24 février 2006
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Prises de décisions et information :
 - 6.1.2.1 SMMGÎM – Développement de nouveaux marchés – 2006,
 - 6.1.2.2 Construction de douze logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine,
 - 6.1.2.3 Système de sonorisation et d'éclairage aux Îles – Phase II,
 - 6.1.2.4 Carrefour national de l'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière;
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité,

- 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.3.1 Projet d'entente de partenariat régional pour la mise en œuvre d'un Plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie,
 - 6.3.2 Renouvellement de l'entente visant une participation régionale aux conseils d'administration des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Port-Daniel,
 - 6.3.3 Renouvellement de l'entente spécifique portant sur le développement culturel,
 - 6.3.4 Événement littéraire régional – Renouvellement du financement,
 - 6.3.5 Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres – Rapport d'activité;
- 7. Dossiers forestiers :
 - 7.1 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT),
 - 7.2 Appui aux initiatives régionales de développement des marchés extérieurs pour les produits du bois : création d'un groupe-régions au sein de Q-WEB,
 - 7.3 Plan d'affectation du territoire public du MRNF – Territoire;
- 8. Dossier ACCORD – État de situation;
- 9. Dossier « Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale » :
 - 9.1 Réaction de la région à la demande du ministre Jean-Marc Fournier;
- 10. Dossiers Transports :
 - 10.1 Transport ferroviaire,
 - 10.2 Transport aérien;
- 11. Budget provincial – Réactions de la région;
- 12. Autres sujets :
 - 12.1 Nomination des membres au comité d'investissement,
 - 12.2 Émission « L'Objectif » – Radio-Canada à Matane,
- 13. Questions du public;
- 14. Coordonnées de la prochaine réunion;

15. Clôture de la réunion.

1. **OUVERTURE**

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

2. **PRÉSENCES**

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Majella Emond d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 12. « Autres sujets » les items suivants :

12.1 Nomination des membres au comité d'investissement;

12.2 Émission L'Objectif – Radio-Canada à Matane.

Il est également résolu de laisser ce point de l'ordre du jour ouvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-035

4. **PROCÈS-VERBAL :**

4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à la Base de plein air Bellefeuille de Pabos Mills, le 24 février 2006

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 24 février 2006 à la Base de plein air Bellefeuille de Pabos Mills et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Joël Arseneau d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Pabos Mills, le 24 février 2006 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-036

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2005 – 2006 ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des documents « État de la gestion des Fonds 2005 – 2005 » et « Suivi des déboursés sur les engagements FDR – Année 2004 – 2005 » qui fait rapport de l'état des engagements et

des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trente-six (36) projets, soit une implication totale de 871 950 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 7 360 519 \$.

Il termine en précisant que quatre (4) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration et que neuf (9) autres projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Prises de décisions et information :

6.1.2.1 SMMGÎM – Développement de nouveaux marchés – 2006

Le directeur général mentionne que le promoteur, le Secrétariat à la mise en marché pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (SMMGÎM), œuvre dans l'aide et le support à l'exportation. Il prépare les entreprises à l'exportation dans différentes régions du globe, en fonction des particularités propres à chacune de ces entreprises.

Le SMMGÎM est financé par Développement économique Canada, par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et a également des revenus autogénérés. Depuis plusieurs années, l'organisme réalise des activités liées à l'exportation et la préparation des entreprises pour exporter sur les marchés étrangers. Le SMMGÎM collabore à la réalisation de missions, ou organise des missions spécifiques pour les entreprises régionales.

La diversification de l'économie de la région repose sur un grand nombre de facteurs. L'un de ceux-ci est l'augmentation des possibilités d'exportation. Pour réaliser cet objectif, la région doit agir, notamment sur le nombre d'entreprises exportatrices et sur le nombre de clients des entreprises exportatrices.

Les activités proposées dans la présente demande de financement, concernent la réalisation de trois missions ou activités commerciales avec la participation d'entreprises ou de délégations régionales à des salons spécialisés. Les objectifs généraux poursuivis sont de faire connaître nos entreprises et leurs produits sur les marchés ciblés, de favoriser les échanges technologiques, d'accroître les ventes de produits et l'accès à des nouveaux marchés.

Les trois missions relatives à cette demande sont les suivantes :

Futurallia 2006, Pologne

Cette activité se déroulera cette année à Pologne. Les objectifs de ce projet sont de donner la possibilité de réaliser des rencontres d'affaires personnalisées entre des entreprises de notre région et celles de 2 à 5 autres pays. Le passé a déjà démontré que plusieurs entreprises ont réalisé des ventes intéressantes et ont aussi leurs gammes de produits.

Mission commerciale « European Seafood Show » et rencontres d'acheteurs en Normandie

En collaboration avec le commissaire à l'exportation de la Côte-Nord, il y aura organisation d'une mission commerciale conjointe à ce show. C'est une très bonne opportunité de développer de nouveaux marchés et plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur intérêt.

Projet Éperlan

Le projet vise à réorganiser un groupe de pêcheurs d'Escuminac pour que ceux-ci puissent vendre une certaine quantité d'éperlans à l'Île-du-Prince-Édouard. Pour 2006, il est prévu que ce groupe puisse vendre leurs produits avec une première transformation et devienne autonome pour la vente de leurs produits, ce qui peut engendrer la création d'environ quinze emplois.

Coût et financement

Coûts du projet

- Futuralia 2006 en Pologne	35 000 \$
- Mission commerciale « European Seafood Show » Normandie, France	38 000 \$
- Projet de commercialisation de l'éperlan	<u>16 000 \$</u>
Total :	89 000 \$

Structure de financement :

- SMMGÎM et autres partenaires	49 000 \$
- CRÉ	<u>40 000 \$</u>
Total :	89 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le SMMGÎM œuvre dans l'aide et le support à l'exportation et prépare les entreprises régionales à l'exportation dans différentes régions du globe;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le SMMGÎM couvre toute la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la diversification de l'économie de la région repose, entre autres, sur l'augmentation des possibilités d'exportation de nos entreprises;

CONSIDÉRANT la pertinence reconnue des activités de l'organisme qui se reflète dans le partenariat financier établi et l'implication croissante des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que les activités proposées concernent la réalisation de diverses missions commerciales et la participation d'entreprises ou de délégations régionales à des salons spécialisés;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis sont de faire connaître nos entreprises et leurs produits sur des marchés ciblés, de favoriser les échanges technologiques, d'accroître les ventes de produits régionaux et l'accès à des nouveaux marchés;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les priorités de développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lapointe et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au **Secrétariat à la mise en marché pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine** une subvention de **40 000 \$** pour le supporter dans son projet « **SMMGÎM – Développement de nouveaux marchés – 2006** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement régional pour l'année **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-037

6.1.2.2 Construction de douze logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine

Le directeur général précise que le présent projet a déjà reçu l'accord de principe du conseil d'administration de la CRÉ en juin 2005 pour un montant de 50 000 \$ conditionnellement à la réponse gouvernementale à notre demande de modulation et d'adaptation du programme Accès-Logis géré par la Société d'habitation du Québec.

Il rappelle que le programme Accès-Logis, lancé en 1997 par le gouvernement du Québec, reconduit en 2002 pour une période de cinq ans, vise à construire des logements sociaux. Cependant, les principaux paramètres de ce programme ainsi que ceux du programme « Logement abordable » ne sont pas adaptés à la région, ce qui limite l'accès aux programmes malgré des besoins criants de la région.

Le programme exige une mise de fonds du milieu de 15 %, mais les autres paramètres font en sorte que c'est en moyenne 40 % du coût du projet qui doit provenir du milieu, ce qui est démesuré considérant la situation socio-économique de la région. Afin de dénouer l'impasse, des pistes de solutions ont été élaborées régionalement. C'est ainsi que la CRÉ a fait cheminer le dossier à la fois comme entente spécifique et comme dossier inscrit dans le processus de régionalisation auprès du gouvernement.

À ce jour, il n'y a aucun développement significatif tant du côté du gouvernement du Québec que de la SHQ dans le cas du programme Accès-Logis. De ce fait, le besoin du soutien financier de la CRÉ demeure essentiel pour assurer la réalisation du projet de logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine.

Coût et financement (actualisation)**Coût du projet :**

- Acquisition terrain et construction du bâtiment	1 265 336 \$
- Honoraires professionnels	128 807 \$
- Financement intérimaire et imprévus	77 636 \$
- Portion des taxes non remboursables	<u>46 484 \$</u>

Total : **1 518 263 \$**

Structure de financement :

- SHQ (50 % du coût admissible selon Accès-Logis)	620 600 \$
- Organisme et milieu (prêt hypothécaire)	717 663 \$
- Municipalité des Îles (Pacte rural)	50 000 \$
- Municipalité des Îles (terrain)	25 000 \$
- Les caisses populaires des Îles	50 000 \$
- Député des Îles, Maxime Arseneau	5 000 \$
- CRÉGÎM	<u>50 000 \$</u>

Total : 1 518 263 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet présenté par l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine a déjà reçu un accord de principe pour une intervention financière de 50 000 \$ à une réunion du conseil d'administration de la CRÉ de juin 2005;

CONSIDÉRANT que cet accord de principe était rattaché aux démarches initiées par la CRÉ auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'aucun développement n'est venu tant du gouvernement du Québec que de la SHQ dans la résolution des irritants liés au programme Accès-Logis;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la réalisation du projet en cours aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT le besoin d'officialiser l'engagement de la CRÉ dans le projet.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- *Confirme exceptionnellement une participation financière de **50 000 \$** à l'organisme l'**Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine** pour la réalisation de son projet « **Construction de douze logements collectifs aux Îles-de-la-Madeleine** ». Ce montant sera puisé à même le **volet « Activités »** du Fonds de développement pour l'année **2005 – 2006**;*
- *Poursuive ses démarches afin d'obtenir de la SHQ et du gouvernement du Québec les ajustements nécessaires pour adapter et moduler les programmes « Accès-Logis » et « Logement abordable » aux réalités de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-038

6.1.2.3 Système de sonorisation et d'éclairage aux Îles-de-la-Madeleine – Phase II

Le directeur général rappelle qu'en 1999, les municipalités des Îles-de-la-Madeleine ont procédé à l'achat en commun d'un système de son et d'éclairage visant à offrir un service technique plus approprié aux besoins des organismes à but non lucratif ainsi qu'aux organisateurs d'événements récréatifs, touristiques et culturels. Ce projet avait reçu l'appui des milieux culturel et touristique des Îles et le CRCD Gaspésie-Les Îles a d'ailleurs participé financièrement au projet. La MRC des Îles-de-la-Madeleine est par la suite devenue propriétaire de cet équipement jusqu'à son transfert à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en l'an 2002 lors de la fusion des municipalités. La Municipalité retire des recettes de la location de ces équipements qui couvrent en majeure partie les frais annuels d'entretien et d'opération.

Le nombre d'événements a beaucoup augmenté depuis l'acquisition de cet équipement. Son utilisation importante et les déplacements vers les divers sites, particulièrement en saison estivale, ont entraîné une usure prématurée de celui-ci. Malgré les travaux d'amélioration consentis à l'été 2005, dans lesquels la CRÉ a contribué pour une somme de 5 000 \$, des travaux d'amélioration supplémentaires seraient requis pour la mise à niveau de cet équipement.

Pour cette phase II, il faudrait apporter des ajouts et des réparations estimés à 10 000 \$ pour en assurer la mise à niveau. Ces deux systèmes font partie intégrante des activités récréotouristiques et culturelles offertes et sont indispensables à la tenue d'événements sur le territoire des Îles. Ils ont contribué à l'augmentation du nombre d'activités et ses principaux utilisateurs sont les comités de loisirs locaux, les organisateurs d'événements et les diffuseurs de spectacles.

Coût et financement

Coût du projet :

- Matériel requis pour amélioration du système	8 000 \$
- Salaires équipe pour opération estivale	<u>2 000 \$</u>
Total :	10 000 \$ *

* Excluant la portion remboursable des taxes

Structure de financement :

- Organisme	5 000 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>
Total :	10 000 \$

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance de cet équipement pour les organismes des milieux récréatif, touristique et culturel des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la phase II de la mise à niveau de l'équipement est nécessaire pour assurer la continuité du service aux organismes des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité retire des recettes de la location de ces équipements qui couvrent en majeure partie les frais annuels d'entretien et d'opération;

CONSIDÉRANT que les activités proposées s'inscrivent dans les priorités de développement déjà identifiées par la région.

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la **Municipalité des Îles-de-la-Madeleine** une subvention de **5 000 \$** pour la supporter dans la réalisation de son projet « **Système de son et éclairage régional – Phase 2** ». Ce montant sera puisé à même le **Volet « Activités » du Fonds de développement régional** sur l'année financière **2005 – 2006**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-039

6.1.2.4 Carrefour national de l'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière

Le directeur général précise qu'en 1999, dans le cadre du Plan de relance de la Gaspésie, le projet pour la réalisation du Carrefour national de l'aquaculture et des pêches (CNAP) de Grande-Rivière a été priorisé et un montant de 1,2 M\$ lui a été affecté. Le projet a, toutefois, subi maintes modifications au cours des sept dernières années. Ce projet était évalué à 3 M\$; à l'hiver 2000 – 2001, suite à l'embauche d'un consultant dont l'un des mandats était d'estimer le coût du projet, ce dernier est alors passé à 4 485 000 \$.

En juin 2001, une nouvelle version du plan d'affaires a donc été déposée et le concept a dû évoluer de façon très marquée. À ce moment, le coût total du projet était estimé à 8,2 M\$ dont 4,65 M\$ pour la phase I et 3,1 M\$ pour la phase II et 450 000 \$ pour honoraires et fonds de roulement. La Corporation du CNAP a alors scindé son projet en deux phases qui, tout en étant complémentaires, sont néanmoins indépendantes l'une de l'autre et pourraient se réaliser en continuité ou non. La phase I englobe la construction et l'aménagement du Pavillon de l'aquaculture, du Parc thématique « Sous la mer » et du parc industriel de Grande-Rivière.

En mai 2004, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement sa participation financière au projet pour la phase I (4,65 M\$) et financée par le MDEIE (2,67 M\$), le MAPAQ (1,05 M\$), la Ville de Grande-Rivière (0,8 M\$) et l'organisme (0,13 M\$).

En août 2005, la Corporation du CNAP a dû procéder à une nouvelle mise à jour des estimations antérieures du coût du projet. La hausse substantielle des coûts de construction a porté l'investissement requis à 6 023 855 \$ pour la phase I. La Corporation a donc déposé à l'automne 2005 une demande de financement additionnel de l'ordre de 1 215 855 \$ au MDEIE.

Le 8 novembre 2005, le Conseil du trésor, autorisait la majoration de 1 215 855 \$ de l'enveloppe d'engagement autorisée pour la création du CNAP, et ce :

- *sous réserve de l'obtention par le MDEIE, avant le début des travaux d'une confirmation écrite du CNAP à l'effet qu'il a obtenu un montant minimal de 500 000 \$ de tous les participants à sa campagne de financement et que cette somme servira de fonds de roulement;*
- *d'indiquer au MDEIE qu'il s'agit d'une contribution finale du gouvernement du Québec à la réalisation du projet incluant la réalisation éventuelle d'une deuxième phase.*

La réserve du MDEIE, à détenir, avant le début des travaux, une confirmation écrite du CNAP à l'effet qu'il a obtenu un montant minimal de 500 000 \$ de tous les participants à sa campagne de financement vient compromettre la réalisation de ce projet majeur pour la Gaspésie. En effet, bien que la Corporation a mis sur pied récemment une Fondation pour planifier et gérer une campagne de financement dont l'objectif a été fixé à

500 000 \$, il sera impossible de démontrer que cette somme soit amassée assez rapidement pour que les échéanciers de réalisation du CNAP soient respectés (appel d'offres février 2006 et début des travaux avril 2006). Cette situation fera en sorte que le début des travaux sera retardé avec, pour conséquence, une nouvelle hausse des coûts de construction et une fin de non-recevoir de crédits additionnels du gouvernement du Québec puisque le Conseil du trésor a déjà indiqué que la dernière majoration de l'aide gouvernementale était la dernière à ce projet.

La Corporation du CNAP, la Fondation du CNAP et les partenaires du projet font donc appel à tous les organismes et partenaires gouvernementaux afin de trouver collectivement une solution pouvant répondre aux exigences de la décision du MDEIE afin de sauver ce projet majeur pour la Gaspésie.

Le Centre aquacole marin (CAMGR) et le Centre spécialisé des pêches (CSP) de Grande-Rivière, grâce à leurs missions respectives et complémentaires, poursuivent des activités de recherche, de développement et d'application des connaissances scientifiques et techniques au bénéfice de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture. Ces deux institutions proposent, afin d'accroître et d'élargir leur offre respective, de mettre à contribution leurs compétences et leurs ressources pour créer le Carrefour national de l'aquaculture et des pêches (CNAP) de Grande-Rivière.

Ce projet structurant vise à devenir un lieu de convergence reconnu pour la recherche et le développement technologique en aquaculture et en pêche, tout en créant une nouvelle destination touristique, culturelle et scientifique en Gaspésie. Un carrefour multifonctionnel unique et avant-gardiste de R&D, de diffusion, d'initiation, de démonstration et de promotion du potentiel de nos ressources marines et des défis incontournables que posent l'aquaculture, la pêche responsable, la transformation et la valorisation des ressources marines.

Le Carrefour veut développer un concept interactif mettant en valeur la pêche contemporaine et l'aquaculture et stimuler l'intérêt pour les sciences marines, les produits aquatiques et les métiers de la mer.

- Il entend profiter des infrastructures importantes du Centre aquacole marin de Grande-Rivière et de ses ressources spécialisées pour créer, dans une construction nouvelle, un site unique et avant-gardiste pour accueillir de nouvelles activités de recherche et de transfert technologique et pour faire la promotion du potentiel de développement de l'aquaculture : l'histoire, les techniques, les espèces, les défis, les tendances, l'avenir, l'impact, etc. Cette nouvelle construction sera érigée en deux phases distinctes et complémentaires;
- Sa réalisation s'appuiera également sur l'expertise des ressources du Centre collégial de transfert technologique du Centre spécialisé des pêches, afin de structurer le contenu des activités de transfert technologique en pêche, en valorisation et en aquaculture. Des espaces seront adaptés en salles de démonstration, et la cafétéria aménagée pour accueillir les participants;

- Le Carrefour profitera du port de Grande-Rivière et de la collaboration des industries en place pour faire du parc industriel de pêche un modèle du genre par des aménagements paysagers invitants, des aires faisant revivre l'histoire de ce havre de pêche, servant de point de départ des activités en mer;
- Enfin, les terrains vacants du MAPAQ seront aménagés pour en faire un parc animé sur les pêches modernes et responsables et les opérations aquacoles.

Le projet du CNAP s'inscrit dans les trois axes de la politique québécoise des sciences et de l'innovation (PQSI) : le savoir, la recherche et l'innovation, en partageant les connaissances scientifiques et technologiques, en rejoignant les jeunes dans leur milieu scolaire et en consolidant ce pôle régional du créneau d'excellence des ressources, des sciences et des technologies de la mer dans l'Est du Québec. L'ensemble de ces activités favorise la reconnaissance d'un leadership régional, interrégional et national dans le secteur économique des sciences et des technologies de la mer. Le CNAP s'inscrit comme un complément et un prolongement naturel à la technopole maritime, créé en 1998, qui vise le renforcement du pôle technologique des activités de recherche et de développement des sciences de la mer. La réalisation de la 1^{re} phase du Carrefour nécessitera les travaux et les aménagements suivants :

Pavillon de l'aquaculture : C'est dans ce bâtiment que sera aménagée une salle de mise en valeur (aquariums, bassins, montages, démonstrations, etc.), une salle de présentation multimédia, la boutique et les bureaux de la direction du CNAP. À l'étage sera construite une salle de conférence multifonctionnelle pour tenir les activités de diffusion et de transfert technologique. Des modifications aux stationnements et des espaces supplémentaires seront aussi nécessaires.

Parc thématique : Ce parc sera aménagé sur les terrains du MAPAQ entre le pavillon de pêche et celui de l'aquaculture. Les travaux consisteront en terrassement, enrochement, aménagements paysagers, ancrages et structures pour recevoir les éléments thématiques, le mobilier, la signalisation, les bassins et les aquariums.

Parc industriel : Ce secteur sera nettoyé et aménagé de sentiers en fonction des parcours proposés. Les autres travaux consisteront en terrassement et installation, par la ville, de services municipaux, installation de la signalisation et des infrastructures pour recevoir les éléments thématiques et le mobilier urbain. La construction d'un petit bâtiment de services et l'aménagement d'une aire de repos sont aussi au programme.

Coût et financement

Coûts du projet

- Études préparatoires	54 691 \$
- Acquisition terrain	45 000 \$
- Honoraires professionnels	464 274 \$
- Travaux bâtiment	4 913 305 \$
- Achats d'équipements	88 105 \$
- Frais de financement temporaire	185 000 \$
- Contingences du projet	273 480 \$
- Fonds de roulement	<u>500 000 \$</u>

Total : **6 523 855 \$**

Structure de financement :

- CNAP et autres partenaires du milieu	535 000 \$
- Ville de Grande-Rivière	903 000 \$
- MAPAQ	1 050 000 \$
- MDEIE	3 885 855 \$
- CRÉ	<u>150 000 \$</u>

Total : **6 523 855 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le projet favorise la mise en commun des expertises du Centre aquicole marin et du Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière en matière de recherche, de développement et d'application des connaissances scientifiques et techniques au bénéfice de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture;

CONSIDÉRANT que le projet vise à créer un centre régional reconnu pour la recherche et le développement technologique en aquaculture et en pêche, tout en créant une nouvelle destination en tourisme scientifique en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet sera un carrefour multifonctionnel unique et avant-gardiste voué à l'initiation, la démonstration et la promotion du potentiel des ressources marines et des défis que posent l'aquaculture, la pêche responsable, la transformation et la valorisation des produits aquatiques;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à consolider le pôle régional du créneau d'excellence des ressources, des sciences et des technologies de la mer dans l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT que la réserve du MDEIE, à détenir, avant le début des travaux, une confirmation écrite du CNAP à l'effet qu'il a obtenu un montant minimal de 500 000 \$ de tous les participants à sa campagne de financement vient compromettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Corporation du CNAP, la Fondation du CNAP et les partenaires du projet font appel à tous les organismes et partenaires gouvernementaux afin de trouver collectivement une solution pouvant répondre aux exigences de la décision du MDEIE afin de sauver ce projet majeur pour la Gaspésie.

IL EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine donne un accord de principe au **Carrefour national de l'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière** pour une participation financière d'un maximum de **150 000 \$** pour son projet « **Carrefour national de l'aquaculture et des pêches de Grande-Rivière** ».

La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'engage à officialiser cette participation financière dès qu'elle aura reçu l'assurance de la réalisation du projet et une confirmation de l'obtention du financement complémentaire requis à sa réalisation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-040

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis de financer huit (8) projets, soit une implication totale de 158 000 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 500 250 \$.

Il termine en précisant qu'il n'y a aucun dossier en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et aucun projet à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 **Projet d'entente de partenariat régional pour la mise en œuvre d'un Plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie**

Le directeur général mentionne qu'à la réunion publique de la CRÉ tenue le 16 décembre dernier, les administrateurs convenaient d'entreprendre dans les meilleurs délais les démarches nécessaires auprès des partenaires régionaux, nationaux et gouvernementaux pour assurer la reconduction ou la signature d'une entente de partenariat pour la mise en œuvre du Plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie.

Une première réunion s'est tenue à New Richmond, le 13 mars dernier et réunissait des représentants de Faune et Parcs Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de la Fondation de la faune du Québec, de la Fédération québécoise de la faune – Section régionale Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et de la CRÉ.

Aux termes de cette rencontre, il a été convenu par les partenaires de participer conjointement à une mise de fonds de 100 000 \$ pour assurer la réalisation du plan de mise en valeur du cerf de Virginie de la Gaspésie. Ce dernier se réalisera sur une période de trois (3) ans (environ 33 000 \$/année) et comportera deux principaux volets, à savoir le contrôle de la prédation par le coyote et le nourrissage d'urgence.

La répartition du fonds se fera de la façon suivante :

Faune et Parcs Québec :	30 000 \$
Société des établissements de plein air du Québec :	30 000 \$
Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Les Îles :	30 000 \$
Fondation de la faune du Québec :	10 000 \$

Un projet d'entente de partenariat est en cours de rédaction et devrait être présenté pour validation aux différents partenaires à la fin avril.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3.2 **Renouvellement de l'entente visant une participation régionale aux conseils d'administration locaux (CAL) des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Port-Daniel**

Le directeur général précise que le 31 décembre 2004 prenait fin l'entente spécifique concernant le développement et la gestion des opérations des deux réserves fauniques présentes sur notre territoire, soit celle des Chic-Chocs et celle de Port-Daniel. Le

contenu de cette entente avait été élaboré conjointement par des représentants de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette entente a permis, notamment, à plusieurs organismes socio-économiques clés de la région de siéger aux conseils d'administration locaux (CAL) de ces réserves fauniques. Les CAL donnent l'opportunité aux principales instances régionales de participer, en concertation avec la SÉPAQ, à la bonne gestion et à la mise en valeur des réserves fauniques dans une perspective de développement régional et durable.

Les réserves fauniques contribuent de façon significative au développement régional et les CAL permettent d'établir un lien direct et transparent entre ces territoires particuliers et la région. La SÉPAQ désire, par l'entremise d'une entente, maintenir un tel lien avec notre région pour lui permettre de contribuer d'être active au sein des CAL des deux réserves fauniques de la région.

Compte tenu de la nouvelle dynamique régionale, les représentants de la SÉPAQ, croient que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est maintenant l'acteur régional tout indiqué pour travailler conjointement avec la SÉPAQ au renouvellement d'une entente visant une participation régionale aux conseils d'administration des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Port-Daniel.

Dans cette optique, l'agent de concertation et de développement, Ghislain Anglehart, a été désigné pour amorcer les travaux nécessaires à la conclusion d'une nouvelle entente qui permettra de maintenir un lien entre notre région et les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Port-Daniel par l'entremise des CAL de chacune d'elle.

Dans le cadre de cette entente, la CRÉ s'engagerait, notamment, à :

- Déléguer un représentant au CAL de chacune des deux réserves fauniques de la région;
- Contribuer à réunir les conditions facilitant le développement durable de ces deux réserves fauniques;
- Fournir, en fonction de son champ de compétence, de l'information ou des conseils utiles à la réalisation du mandat des CAL;
- Collaborer avec la SÉPAQ à la formation des deux CAL;
- Contribuer à réunir les conditions facilitant le développement durable des deux réserves fauniques en suscitant la concertation entre les partenaires de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Outre la CRÉ, les autres partenaires visés à l'entente sont :

- La Direction régionale du ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Les MRC du Rocher-Percé et de La Haute-Gaspésie;
- L'Association touristique régionale de la Gaspésie;
- La Fédération québécoise de la faune – Section Gaspésie-Les Îles;
- La Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune.

Un projet d'entente est en cours de rédaction et devrait être déposé pour validation à la prochaine réunion de la CRÉ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3.3 Renouveaulement de l'entente spécifique portant sur le développement culturel

Le directeur général rappelle que le 3 mai dernier, le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement culturel se réunissait afin de faire le bilan de l'entente et d'amorcer une discussion en vue de son renouvellement. À l'instar du Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère de la Culture et des Communications avait aussi manifesté son intérêt à renouveler l'entente dans les meilleurs délais.

La permanence de la CRÉ a donc élaboré un projet visant le renouvellement de l'entente concernant le soutien au développement culturel. Ce projet a été soumis au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), au Conseil de la culture de la Gaspésie et à Arrimage pour commentaires et bonification et est soumis aux membres de la CRÉ pour décision.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance de la fiche incluse dans leur dossier de réunion et qui précise les buts, portée et objectifs de l'entente. La fiche donne également des précisions sur les engagements de chacune des parties impliquées.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a fait de la régionalisation de son action, un de ses mandats prioritaires;

CONSIDÉRANT que les Conférences régionales des élus, mises en place par la loi 34, ont été reconnues comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et la Conférence régionale des élu(e)s sont liés par l'Entente-cadre signée le 15 septembre 2000 en vue d'atteindre les objectifs liés aux axes et aux priorités de développement de la région;

CONSIDÉRANT que la culture fait partie des quatre priorités d'interventions qui ont été identifiées pour chacun des axes de développement de l'Entente-cadre;

CONSIDÉRANT que cette Entente prévoit la signature d'ententes spécifiques entre la CRÉ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Entérine le projet d'entente spécifique visant le renouvellement du Fonds de soutien au développement culturel;
- Accorde, pour ce faire, un soutien financier de 150 000 \$ qui sera puisé à même le volet « **Ententes spécifiques** » du Fonds de développement régional. Ces engagements demeurent, cependant, conditionnels à la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional;
- Autorise le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, à signer tous les documents requis au suivi administratif de ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-041

6.3.4 Événement littéraire régional – Renouvellement du financement

Le directeur général mentionne que la première édition de l'Événement littéraire régional « Livres en Fête! » se tiendra du 24 au 30 avril prochain. La tenue de cet événement a, notamment, été rendue possible grâce à l'implication financière de la SODEC et de la CRÉ, via l'entente spécifique sur le développement culturel. Or, l'entente est échue depuis le 31 mars 2005. Dans l'objectif de ne pas diminuer l'intérêt et la mobilisation au sein des partenaires cette année et pour amorcer la préparation de la prochaine édition dans les délais requis, il faut d'ores et déjà entreprendre les démarches auprès de la ministre de la Culture et des Communications pour le renouvellement du financement des prochaines éditions.

Le programme de la SODEC ayant servi à financer la première édition de l'événement, « Promotion et animation du Livre » a subi des coupures de l'ordre de 2 millions en 2003. Depuis, il a changé d'appellation. On parle maintenant du programme « Aide aux projets collectifs et aux événements ». Cependant, aucune enveloppe budgétaire n'y est rattachée. Il est tout de même maintenu par la SODEC pour éventuellement y faire transiter des fonds pour des activités visant la promotion du livre.

Il est par ailleurs nécessaire que la CRÉ entreprenne une démarche politique auprès de la ministre de la Culture et des Communications afin qu'elle dégage les sommes requises pour permettre la réalisation des prochaines éditions de l'événement. Ces sommes seraient alors versées à l'intérieur du programme d'*Aide aux projets collectifs et aux événements* et réservées à l'usage exclusif de l'événement littéraire régional. Madame Nathalie Normandeau est déjà informée de la démarche à entreprendre auprès de sa vis-à-vis.

La démarche visant à doter la région d'une Politique régionale de la lecture est sur le point d'être complétée. La tenue des prochaines éditions de l'Événement littéraire constituera l'une des composantes du plan d'action qui découlera de cette Politique. En effet, les partenaires de cette démarche sont déjà convaincus de l'importance et de la pertinence de poursuivre une telle initiative, d'autant plus que l'animation du livre et de la lecture, l'un des principaux axes qui sera privilégié, pour l'augmentation des habiletés et habitudes de lecture de notre population.

Le directeur général termine en précisant que l'aide accordée par la SODEC pour la tenue de la première édition correspond à 12 000 \$/pôle d'activités (4), soit un total de 48 000 \$. Considérant l'intérêt de Chandler de constituer un cinquième pôle l'an prochain, la demande adressée au ministère se chiffrerait à 60 000 \$ an. Une entente spécifique CRÉ – SODEC – MCCQ serait le véhicule idéal pour assurer le financement de l'événement, au moins pour trois ans.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a fait de la régionalisation de son action, un de ses mandats prioritaires;

CONSIDÉRANT que les Conférences régionales des élus, mises en place par la loi 34, ont été reconnues comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et la Conférence régionale des élu(e)s sont liés par l'Entente-cadre signée le 15 septembre 2000 en vue d'atteindre les objectifs liés aux axes et aux priorités de développement de la région;

CONSIDÉRANT que la culture fait partie des quatre priorités d'intervention qui ont été identifiées pour chacun des axes de développement de l'Entente-cadre;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit la signature d'ententes spécifiques entre la CRÉ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une Politique régionale de la lecture est actuellement en élaboration et que l'aspect de l'animation du livre et de la lecture est l'une des priorités identifiées lors des consultations menées auprès de divers intervenants de la région;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s est interpellée pour entreprendre les démarches visant à obtenir le financement requis pour la poursuite de cette initiative.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine poursuive les démarches en vue de la signature d'une entente spécifique afin de renouveler le partenariat financier avec le ministère de la Culture et des Communications pour la tenue des prochaines éditions de l'Événement littéraire régional « Livres en fête! ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-042

6.3.5 Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres – Rapport d'activité

Le directeur général mentionne que le Conseil des arts et des lettres tenait à Gaspé, les 10 et 11 mars derniers, le premier exercice d'évaluation des projets artistiques présentés dans le cadre du Fonds régional pour les arts et les lettres. Le jury était formé de trois artistes professionnels représentant le milieu des arts et des lettres et d'une personne-ressource représentant la collectivité de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Des 26 dossiers reçus, 22 étaient admissibles et l'ensemble des projets a été acheminé aux membres du jury qui ont examiné chaque demande et complété une grille d'évaluation par dossier. 19 demandes ont été présentées par des artistes, écrivains et collectifs d'artistes et 3 dossiers par des organismes artistiques.

Le jury recommande de soutenir 8 projets parmi les 22 demandes admissibles au Fonds de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres. Les projets retenus cumulent une somme de 100 000 \$ qui sera partagée entre sept artistes et un organisme.

La répartition de l'enveloppe couvre une diversité de pratiques artistiques : on compte quatre projets en arts visuels, un projet en arts multidisciplinaires, un projet en musique, un projet en métiers d'art et un projet en théâtre. Les huit projets reposent sur l'établissement de partenariats et favorisent l'accessibilité aux citoyens à différentes formes d'expressions artistiques inscrites dans les courants actuels du domaine des arts et des lettres sur les territoires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Un embargo sur la divulgation des noms des récipiendaires est toujours maintenu afin de leur permettre de recevoir leur réponse.

Le directeur général termine en soulignant que la totalité de l'enveloppe dédiée à ce Fonds cette année a été engagée, soit 100 000 \$. Le prochain appel de projets devrait avoir lieu à l'automne 2006.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. DOSSIERS FORESTIERS :

7.1 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

Le directeur général informe que la signature de l'entente liant le MRNF et la CRÉ pour la mise en place de la CRRNT a été retardée puisque le décret officiel ne permet que la signature d'ententes pour l'implantation de commissions forestières régionales (CFR). La situation devrait se régulariser rapidement, soit par l'adoption d'un décret sur les CRRNT ou par la signature d'une entente d'implantation de CFR suivi d'un addenda pour l'implantation d'une CRRNT.

Malgré cette petite adversité administrative, Normand Bergeron et Paul Têtu, respectivement sous-ministre et sous-ministre associé du MRNF ont réitéré clairement la volonté du MRNF d'initier les CRRNT dans toute la province lors de la rencontre sur la gouvernance des ressources naturelles tenue le 20 mars dernier. À noter ici que le mandat de ce comité est, entre autres, de donner un accès « par le haut » aux CRÉ concernant la gouvernance des ressources naturelles. La direction régionale reste, toutefois, notre interlocuteur privilégié.

En Gaspésie et aux Îles, un appel d'offres a été lancé pour qu'une firme puisse seconder la CRÉ dans les prochaines étapes. Les soumissions seront reçues le 31 mars. Il s'agit essentiellement d'obtenir le portrait des responsabilités des acteurs concernés dans chacun des domaines dont traitera la commission. Ce portrait permettra ensuite de déterminer d'une part, les irritants et les lacunes du système actuel pour tenter d'y remédier et d'autre part les éléments qui auraient avantage à être gérés régionalement. Une fois ces informations connues, elles serviront à rédiger un document d'orientation décrivant les mandats et les rôles de la CRRNT. Une démarche de concertation et de consultation publique s'en suivra. Une fois les rôles et les responsabilités dûment déterminés, la structure et la composition de la CRRNT pourront être travaillées.

Un groupe de travail temporaire a aussi été mis sur pied pour accompagner le coordonnateur. Ce groupe comprend des représentants forestiers, fauniques et de l'éolien et un aménagiste. Une première rencontre de ce groupe est prévue le 3 avril 2006.

Micheline Pelletier considère que la mise en place de la CRRNT est une bonne nouvelle pour la région parce que cela permettra, entre autres, à la région d'être responsable de la gestion de ses ressources et à la population de se réapproprier et se rééduquer envers ses biens régionaux.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.2 Appui aux initiatives régionales de développement des marchés extérieurs pour les produits du bois : Création d'un groupe-régions au sein du Q-WEB

Le directeur général précise que le Q-WEB (Quebec Wood Export Bureau) est un OBNL dont l'objectif est de promouvoir et d'augmenter les exportations québécoises de produits du bois. L'organisme est composé de cinq groupes sectoriels : bois de sciage résineux et bois à valeur ajoutée; bois de sciage feuillu; bois de plancher; structure en bois et maisons préfabriquées. À ces groupes s'ajoutera un groupe-régions.

Le projet vise la création d'un groupe-régions, au sein du Q-WEB, afin d'appuyer les initiatives régionales de développement des marchés extérieurs pour les produits du bois. Il fait partie des réponses que le ministre Pierre Corbeil a données suite au dépôt des plans d'action pour diminuer les impacts de la baisse de possibilité ligneuse. Ce projet fait suite aux recommandations de la Commission Coulombe qui suggère de mettre en place plusieurs mesures pour favoriser la diversification de l'industrie des produits forestiers et pour accroître le rôle des CRÉ en matière de gestion forestière.

Le projet repose sur la signature d'une entente volontaire entre la Q-WEB et chacune des CRÉ. Cette entente vise la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action spécifique à chaque région pour l'exportation des produits du bois et pour la participation à des foires commerciales et l'accueil d'acheteurs étrangers.

Une première rencontre a eu lieu à Québec le 21 mars dernier. La plupart des régions du Québec se sont dites intéressées à participer.

Pour leur participation, il est demandé aux CRÉ de fournir chacune 5 000 \$. Le MRNF ajoute 300 000 \$ par année pour deux ans pour le fonctionnement du groupe. Q-WEB négocie actuellement avec DEC pour un financement équivalent à celui du MRNF.

Les modalités de fonctionnement et l'utilisation des budgets seront déterminées par le groupe-régions. Il fut convenu à la rencontre que les représentants des CRÉ, en raison des discussions très techniques, soient du personnel administratif et non des élus.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la pertinence de la proposition;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier de 5 000 \$ entraîne un effet levier important.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine :

- Signe l'entente à venir avec le Q-WEB,
- Verse 5 000 \$ pour participer au Q-WEB
- Autorise un membre du personnel administratif à participer aux rencontres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-043

7.3 Plan d'affectation du territoire public du MRNF – Territoire

Le directeur général souligne que dans un contexte d'utilisation de plus en plus intense du territoire public, le MRNF – Territoire a amorcé la mise en œuvre de sa nouvelle approche d'affectation du territoire public. Cette approche se traduira par un plan d'affectation du territoire public (PATP) qui vise l'établissement des orientations gouvernementales en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources naturelles du domaine de l'État.

Le 2 mars dernier, le ministère a tenu une rencontre d'information pour discuter du portrait territorial de la région et du document de consultation. Le ministère demande à la CRÉ de commenter la démarche et les documents d'ici le 15 avril prochain.

Le projet d'avis n'est pas encore complété. Il est, toutefois, prévu d'y traiter des éléments suivants :

- L'arrimage de ce plan avec celui que devra faire la Commission sur les ressources naturelles et du territoire d'ici un an ou deux;
- Le fait que le document est réalisé par et pour le gouvernement, sans réelle intégration des préoccupations des autres acteurs régionaux;
- Le rappel des problématiques liées aux zones limitrophes de la région administrative;
- La compatibilité du calcul du pourcentage des aires protégées avec le calcul du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le dossier des aires protégées.

Les administrateurs souhaitent avoir des discussions sur le sujet avant que cet avis soit transmis au gouvernement. Ils souhaitent également que la CRÉ puisse intervenir à chacune des étapes de la démarche et non seulement à la fin.

En terminant, ils recommandent de tenir prochainement une séance d'information sur les différents dossiers forestiers sur lesquels travaille la CRÉ.

Le directeur général souligne que cette séance d'information pourrait se tenir le 21 avril prochain et pourrait aussi traiter de d'autres dossiers auxquels la CRÉ est associée, comme le secteur éolien.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8. DOSSIER ACCORD – ÉTAT DE SITUATION

En ce qui concerne le volet « Récrotouristique », les commentaires sont favorables et l'on devrait procéder à la signature de l'entente d'ici quelques semaines.

Pour ce le volet « Éolien », une rencontre avec le comité et les membres du TechnoCentre éolien est prévue incessamment pour discuter des liens possibles entre le technoCentre et le dossier Accord. Il est prévu de revoir les mandats du technoCentre et voir aux ajustements nécessaires.

Il est également convenu de profiter du bilan du premier 1 000 mégawatts pour revoir l'efficacité du réseau. Le président a le sentiment que la région a été flouée par Hydro-Québec dans le dossier éolien.

Les administrateurs souhaitent tenir une réunion d'information sur le sujet pour approfondir le dossier et mieux réagir par la suite. Il est souhaité qu'un représentant d'Hydro-Québec vienne rencontrer les membres de la CRÉ pour faire le point sur le dossier. Cette rencontre pourrait se tenir le 21 avril prochain sur le territoire de la MRC de Bonaventure et permettrait également de faire le tour des dossiers importants pour la région.

Françoise Joncas précise qu'il y a 35 ententes inscrites dans le processus du programme ACCORD. Sur ces 35 ententes, 10 sont inscrites dans le processus de signature; les premières ententes à être signées. Les administrateurs de la CRÉ souhaitent recevoir le rapport écrit de ce bilan.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. DOSSIER « PROJET GOUVERNEMENTAL D'AUTONOMIE RÉGIONALE ET MUNICIPALE » :

9.1 Réaction de la région à la demande du ministre Jean-Marc Fournier

Le directeur général précise que le 14 mars dernier, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressait une correspondance à la Conférence régionale des élu(e)s afin d'obtenir ses réactions vis-à-vis sa vision en matière de décentralisation, de

régionalisation et d'adaptation des normes et programmes de son ministère. Il indique également dans cette correspondance qu'il interpelle aussi les réseaux de l'éducation sur la manière dont ceux-ci entrevoient leur contribution ainsi que la meilleure façon de mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

Afin de s'assurer d'être cohérents avec la position du milieu de l'éducation, la réaction de nos partenaires qui ont discuté de ce sujet lors de la dernière rencontre de la table multidisciplinaire « Éducation – Formation – Emploi », tenue le 14 mars dernier ont été pris en considération dans un projet de lettre adressée au ministre Jean-Marc Fournier.

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du projet de lettre inclus dans leur dossier de réunion et qui est soumis pour adoption afin de donner suite à la demande du ministre.

Le projet de lettre s'articule autour de quatre éléments, à savoir :

- La concertation des différents ordres d'enseignement et le renforcement des liens entre les intervenants et la CRÉ;
- La création d'un fonds régional de formation comme outil de développement de la formation professionnelle et technique;
- L'accueil et l'intégration de personnes immigrantes qui choisissent de s'établir en région pour suppléer en partie à la baisse démographique, au vieillissement accéléré de la population et à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité;
- Le projet d'entente de partenariat avec l'URLS.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'interpellation faite à la CRÉ par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'effet d'obtenir ses réactions vis-à-vis la proposition de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation des normes et programmes de son ministère;

CONSIDÉRANT que la réaction de la CRÉ tient compte de la position de nos partenaires du milieu de l'éducation.

IL EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine le projet de lettre adressée au ministre Jean-Marc Fournier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-044

10. DOSSIER – TRANSPORTS :

10.1 Transport ferroviaire

À la demande du président, le maire de Gaspé et également président de la Corporation de chemin de fer de la Gaspésie, François Roussy, donne des précisions sur l'état d'avancement du dossier du transport ferroviaire.

Il souligne que le dossier va évoluer rapidement au cours des prochaines semaines. Une rencontre avec les représentants de Via Rail est prévue la semaine prochaine. De plus, il précise qu'il va participer en mai à un colloque à Sherbrooke où il sera possible d'établir des alliances avec des entreprises. Il termine en précisant que dans le dossier du tronçon Matapédia-Chandler, des études sont en cours pour la réalisation de plans d'affaires en vue du scénario d'achat du tronçon. Des demandes d'aide financière auprès des deux paliers de gouvernement pourraient être déposées à l'automne prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10.2 Transport aérien

Puisqu'il siège sur le comité responsable d'étudier l'ensemble de la problématique du transport aérien dans les régions éloignées, le président donne des précisions sur l'état du dossier du transport aérien. Il souligne que le comité a pour mandat, notamment, de convenir d'une nouvelle entente de partenariat avec Air-Canada pour la desserte des régions concernées. Les effets de cette entente ne sont pas les mêmes dans les régions concernées. Il ajoute que le dossier de la desserte sous-régionale figure également parmi les travaux du comité. Dans l'ensemble, il mentionne que les travaux vont bien et que le climat est bon.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'importance du dossier de la desserte aérienne sous-régionale;

CONSIDÉRANT que pour l'avancement du dossier, il faut asseoir autour de la table tous les partenaires régionaux concernés.

IL EST PROPOSÉ par François Roussy et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine mette sur pied dans les meilleurs délais une table interrégionale du transport aérien et convie à y siéger l'ensemble des représentants et gestionnaires des aéroports de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-045

Les administrateurs profitent de la discussion sur le transport aérien pour souligner qu'il faut élargir la réflexion sur le transport à l'ensemble des volets de ce secteur, à savoir le transport ferroviaire, le transport aérien, le transport maritime et le transport terrestre. Les besoins sont criants en ce qui concerne la réfection des routes en Gaspésie et plus particulièrement du côté nord de la péninsule.

Le directeur général souligne que le nouvel agent de développement engagé à la CRÉ pour le secteur des transports entrera en fonction le 3 avril et devrait permettre à la CRÉ d'avancer dans le dossier du transport et ce, dans tous ces volets.

11. **BUDGET PROVINCIAL – RÉACTIONS DE LA RÉGION**

Le président souligne que de façon générale les régions-ressources ont bien reçu les éléments du budget 2006 – 2007 du gouvernement du Québec déposé le 23 mars dernier. Ils ont, notamment, apprécié que le gouvernement a maintenu les crédits d'impôt spécifiques pour les régions-ressources.

En ce qui concerne le programme ACCORD, l'ajout de 12,5 millions de dollars au cours des trois prochaines années servira à la mise en œuvre des plans d'action sur les créneaux d'excellence.

Georges Mamelonet souligne que la CRÉ devrait s'assurer que ces montants ajoutés à la mise en œuvre du programme ACCORD soient affectés prioritairement aux ententes signées ou sur le point de l'être comme c'est le cas notamment pour le créneau d'excellence en récréotourisme de la région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le budget 2006 – 2007 du gouvernement du Québec prévoit l'ajout de 12,5 millions de dollars pour la mise en œuvre des plans d'action de la démarche ACCORD;

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier du créneau « Récréotourisme ».

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'assure auprès du gouvernement que le budget prévu pour la mise en œuvre des plans d'action de la démarche ACCORD soit prioritairement affecté aux ententes signées ou sur le point de l'être.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-046

12. AUTRES SUJETS :

12.1 **Nomination des membres au comité d'investissement**

Suite à la réflexion des administrateurs portant sur le fonctionnement interne de la CRÉ, il a été convenu, entre autres, de former un comité d'investissement. Ce comité, qui sera formé d'un représentant par territoire de MRC au sein du conseil d'administration de la CRÉ, aura pour mandat d'évaluer la pertinence des dossiers de financement adressés à la CRÉ et d'en recommander l'adoption au conseil d'administration.

Le président demande une résolution pour procéder à la nomination des membres à ce comité d'investissement.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la formation d'un comité d'investissement au sein du conseil d'administration de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que ce comité aura pour principal pour mandat d'évaluer la pertinence des dossiers de financement adressés à la CRÉ et d'en recommander l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce comité est formé d'un représentant par territoire de MRC.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine nomme les personnes suivantes au sein du comité d'investissement :

MRC d'Avignon : Nomination à venir

MRC de Bonaventure : Nicole Appleby

MRC de La Côte-de-Gaspé : François Roussy

MRC de La Haute-Gaspésie : Majella Emond

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : Joël Arseneau

MRC du Rocher-Percé : Nomination à venir

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-047

12.2 Émission « L'Objectif » – Radio-Canada à Matane

Les administrateurs de la CRÉ s'inquiètent des pertes de services de Radio-Canada en région et surtout aux sérieuses rumeurs que l'émission d'affaires publiques « L'Objectif » prendrait fin en juin prochain et qu'à l'automne 2006, l'émission serait d'une part revue et corrigée et, d'autre part, diffusée à partir de Rimouski.

Après discussions,

CONSIDÉRANT les prises de position antérieures de la Conférence régionale sur la baisse de services à Radio-Canada dans la région;

CONSIDÉRANT que l'émission d'affaires publiques « L'Objectif » est d'un intérêt capital pour la bonne compréhension des affaires publiques qui se passent sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les points de services, de quelque secteur qu'ils soient, situés ailleurs que sur notre territoire, ont eu tendance par le passé à offrir des services moins adéquats à la population.

IL EST PROPOSÉ par Georges Mamelonet et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine invite à la prochaine réunion du conseil d'administration, madame Anne Ouellet, directrice des émissions à Matane pour qu'elle vienne à la CRÉ faire le point sur les intentions de Radio-Canada sur le sujet. Cette rencontre permettra également aux administrateurs de la CRÉ de lui faire connaître leurs besoins face à la Société d'État.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRE-06-048

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été soulevée de la part des membres du public présent à la réunion.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration pourrait se tenir le 21 avril prochain sur le territoire de la MRC de Bonaventure.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

15. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11 h 50.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822